

## Séance du conseil communal du 7 février 2014

### Présents:

Francine Colling-Kahn (CSV), bourgmestre, Mike Hagen (LSAP), Romain Reitz (CSV), échevins, Gilles Baum (DP), Jean Boden (CSV), John Breden (LSAP), Gilles Dimmer (CSV), Gilbert Kapp (DP), Christian Kmiotek (déi gréng), François Ries (DP), Raymond Schintgen (LSAP), Irène Schmitt (déi gréng), Marc Schroeder (DP), conseillers.

### 01. Informations au conseil communal.

### 02. Formation du tableau de préséance des membres du conseil communal.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le nouveau tableau de préséance des membres du conseil communal, qui a été adapté suite à la démission de Roland Weis et la prestation de serment de Marc Schroeder (DP).

### 03. Démissions et nominations au sein de commissions consultatives.

Le conseil communal décide à l'unanimité

a. d'accepter les démissions suivantes:

- Werner Vaessen, membre de la commission de l'intégration, de la commission de la nature et de l'environnement et de la commission de la sécurité et de la circulation;
- Jan Jensen, membre de la commission de la nature et de l'environnement;
- Eroid Winckel, membre de la commission des finances, expertises et biens communaux;

b. de procéder aux nominations suivantes:

- Eroid Winckel, membre de la commission de la nature et de l'environnement;
- Fränk Kieffer, membre de la commission de la nature et de l'environnement;
- Daniel Magnoni, assesseur suppléant (locataire) de la commission des loyers.

Le conseil communal décide avec douze voix contre une de nommer Françoise Hetto-Gaasch comme membre de la commission de l'égalité des chances ainsi que de la commission de la sécurité et de la circulation.

### 04. Approbation de compromis de vente, d'échange et de cession.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver

- a. un compromis de vente signé le 29 janvier 2014 entre le collège échevinal et Victor Berens concernant la vente à la commune de fonds sis dans la nouvelle zone d'activités à Junglinster au lieu-dit « bei Gratzenkräiz » d'une contenance de 8,76 ares;
- b. des compromis de cession et d'échange conclus le 20 janvier 2014 entre le collège échevinal et les propriétaires des parcelles dans un but d'utilité publique, à savoir le réaménagement de la rue de la mairie à Junglinster.

### 05. Approbation d'actes notariés.

- a. Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver deux actes de constitution de servitudes par lesquels la commune accorde à la société Creos Luxembourg s.a. le droit d'établir à demeure des ouvrages électriques sur la propriété de la commune de Junglinster.
- b. Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver un acte notarié concernant un échange de terrains sis à Rodenbourg, conclu entre le collège échevinal et Ralph Waltmans, dans un but d'utilité publique, à savoir le redressement du CR 122 à Rodenbourg.

### 06. Approbation d'un contrat de bail.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le contrat de bail conclu le 17 janvier 2014 entre le collège échevinal et l'entreprise des Postes et Télécommunications (locataire), portant sur la location d'une parcelle sise à Junglinster, au lieu-dit « an der Loupescht », en vue d'y installer une guérite de télécommunications.

### 07. Approbation de deux avenants à la convention 2013 Maison Relais pour Enfants.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver deux avenants à la convention 2013 Maison Relais pour Enfants signés le 28 novembre 2013 entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, la commune de Junglinster, représentée par son collège échevinal, et l'asbl « Lënster Päiperlek » choisi comme organisme gestionnaire de la Maison Relais pour Enfants.

**08. Approbation de déclarations d'intention pour la mise à disposition de terrains dans la zone artisanale « um Lënsterbiërg ».**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver des déclarations d'intention signées entre le collège échevinal et les sociétés « Petrodiff GmbH » et « Muller Pneus s.à.r.l. », portant sur la mise à disposition de terrains dans la zone artisanale « um Lënsterbiërg ».

**09. Prolongation pour la durée d'une année de la servitude d'interdiction de lotissement et de construction pendant l'élaboration du nouveau Projet d'Aménagement Général.**

Le conseil communal décide à l'unanimité de prolonger pour la durée d'une année les servitudes visées à l'article 21 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain concernant les terrains ou partie de terrains désignés dans la délibération du conseil communal du 17 février 2012 tout en tenant compte des modifications y apportées par décision du conseil communal dans sa séance du 16 janvier 2013 et de la décision de la Cour Administrative du 17 décembre 2013 en ce qui concerne les terrains classés en ZAD.

**10. Confirmation d'un règlement de circulation à caractère temporaire.**

Le conseil communal décide à l'unanimité de confirmer le règlement de circulation d'urgence édicté par le collège échevinal le 24 janvier 2014 portant sur une réglementation de la circulation routière dans la rue Hiehl à Junglinster comme suit:

A partir du lundi, 27 janvier 2014 jusqu'à l'achèvement des travaux sur le CR 129, le bus de la ligne 121 pourra accéder à la rue Hiehl à Junglinster par la rue de la gare en direction de la rue Glesener.

**11. Dénomination de rues.**

- a. Le conseil communal décide avec sept voix contre cinq et une abstention de dénommer la nouvelle rue créée dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement particulier portant sur des fonds sis à Rodembourg, au lieu-dit « Junkerwiss »: « Junkerwiss ».
- b. Le conseil communal décide à l'unanimité de dénommer le chemin d'accès vers la ferme du petit Behlenhof, depuis l'intersection avec le chemin rural reliant la rue Neuve à Junglinster et le CR 121, « Klënge Beelenhaff ».

**12. Projet et devis concernant l'extension du réseau de chauffage urbain à Junglinster.**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le projet et devis concernant l'extension du réseau de chauffage urbain à Junglinster permettant le raccordement de l'ancienne mairie au chauffage à copeaux de bois.

**13. Projet, devis et crédit supplémentaire concernant le remplacement du revêtement en gazon synthétique du terrain de football à Junglinster.**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le projet et devis concernant le remplacement du revêtement en gazon synthétique du terrain de football à Junglinster et d'inscrire à l'article budgétaire y relatif un crédit supplémentaire de 80.000.-€

**14. Projet et devis concernant l'extension du cimetière de Junglinster.**

Le conseil communal décide avec neuf voix et quatre abstentions d'approuver le projet et devis concernant l'extension du cimetière de Junglinster.

**15. Transformation de dépendances en état vétuste en surface habitable dans la localité de Bourglinster (DP).**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'inviter le collège échevinal à définir le degré d'utilisation du sol en fonction des caractéristiques essentielles du tissu urbain existant tel qu'il se présente dans toutes les localités et plus particulièrement à Bourglinster, par le biais de prescriptions dimensionnelles.

**16. Discussion concernant le travail futur de nos maisons-relais (SEA) (DP - déi gréng).**

L'échevin Mike Hagen donne des explications sur le projet-pilote de la maison relais avec l'éducation précoce à Bourglinster et sur une extension de ce projet sur les autres sites scolaires.

En outre il parle sur le fonctionnement de la cantine scolaire, les inscriptions à la maison relais, la liste d'attente actuelle, l'extension future des crèches et maisons relais pour remédier à ce problème, et le fonctionnement des crèches.

**17. Recettes communales et prix de revient (déi gréng).**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'adopter la motion présentée par les conseillers de la fraction « déi gréng » et demande au collège des bourgmestre et échevins

---

1. de dresser l'inventaire de tous les services prestés et de la taxe communale afférente;
2. de calculer le prix de revient de tous les services prestés par l'administration et les services communaux, actuellement soumis ou non à taxe;
3. d'en faire rapport au conseil communal.

**18. Divers et questions au collège échevinal.**

**19. Nomination d'un conseiller en énergie.**

Le conseil communal a délibéré à huis clos sur le présent point.

**20. Nomination d'une salariée dans le domaine socio-éducatif.**

Le conseil communal a délibéré à huis clos sur le présent point.

**21. Plan pluriannuel de financement (déi gréng).**

Le plan pluriannuel de financement a été remis aux conseillers communaux lors de cette séance.